

Droit informatique

Cybercriminalité, contrats informatiques et surveillance des employés

08 octobre 2019 (Lausanne, le matin)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux consultants et conseillers expérimentés.

Contexte et problématique

Tous les fiduciaires sont confrontés aux outils informatiques, pour le meilleur et pour le pire. Certains gèrent une infrastructure locale assez simple, alors que d'autres ont entrepris une migration dans le cloud et utilisent des services fournis à distance par des tiers. Les contrats de services informatiques sont particuliers et la marge de négociation est souvent limitée. Quant aux projets de développements, ils ne sont que rarement bien compris par les clients.

Comme toutes les PME, les fiduciaires doivent faire face aux risques que représentent l'ingénierie sociale, la soustraction de données, les rançongiciels, etc.

Dans ce séminaire, les participants seront d'abord sensibilisés à quelques formes courantes de cybercriminalité. Les possibilités juridiques d'agir lorsque l'on est victime de pirates informatiques seront présentées, de même que les obligations d'annonces en cas de violation de sécurité.

Dans une seconde partie, on examinera les principaux risques contractuels à prendre en compte lors de la mise en place d'un projet ou d'une solution informatique, de même que les limites légales à l'utilisation de solutions cloud. On terminera avec des conseils pratiques concernant l'utilisation de l'infrastructure informatique par les employés et leur éventuelle surveillance.

Objectifs

- Permettre aux participants de mieux appréhender les problèmes posés par la cybercriminalité
- Identifier les risques liés à des projets informatiques et la manière de les encadrer contractuellement.
- Connaître les bonnes pratiques en matière de surveillance des employés.

Thèmes

- Droit
- Contrats informatiques
- Failles de sécurité
- Cybercriminalité

Méthode

Exposés par des orateurs expérimentés, centrés sur des problématiques concrètes avec des propositions de solutions pratiques.

Responsable du séminaire

Sylvain Métille, Dr en droit, avocat, professeur associé à l'Université de Lausanne, HDC, Lausanne

Conférenciers

Sylvain Métille, (voir ci-dessus)

Annelise Ackermann, juriste, HDC, Lausanne

Date

08.10.2019 le matin – Lausanne

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 4 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre ASAI
 Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Droit informatique

- 08 octobre 2019 (Lausanne, le matin)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Société

Complément sur la société

Rue

NPA/Ville

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Adresse privée

Rue

NPA/Ville

Téléphone privé

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation: Un mois avant la date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.